

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2021
POUR EXAMEN EN 2021**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

Association pour la Sauvegarde des Masques

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

Association pour la Sauvegarde des Masques

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO 90209

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Association pour la Sauvegarde des Masques

Adresse : BP 42 Dédougou Burkina Faso

Numéro de
téléphone : 00226 20 52 08 36

Adresse
électronique : festima_org@yahoo.fr

Site Internet : www.festima.org

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : Dr

Nom de famille : KI

Prénom : Léonce

Institution/fonction : Secrétaire Exécutif

Adresse : BP 42 Dédougou Burkina Faso

Numéro de
téléphone : 00226 70 00 00 80/ 00226 75 52 51 51

Adresse électronique : kileonce@festima.org

Autres informations
pertinentes : Facilitateur, Archéologue, gestionnaire de patrimoine culturel, Enseignant
chercheur Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

- B.1.** Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.

Ne pas dépasser 250 mots

En tant qu'ONG accréditée, ASAMA est associée aux efforts de sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel. Elle a été étroitement associée au projet « Inventaire et promotion du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso », financé par le fonds de sauvegarde du PCI et qui a permis entre autres de disposer d'une liste de 2250 éléments de PCI issus de communautés ethnolinguistiques au Burkina Faso et de renforcer les capacités des communautés et autres parties-prenantes aux techniques d'inventaire participatif. Dans le même contexte du renforcement des capacités, ASAMA a participé à l'élaboration du projet « **Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso** » financé grâce au soutien du FSPCI de l'UNESCO en 2020. ASAMA mettra à la disposition du projet, un facilitateur. Enfin, ASAMA a participé aux travaux de la Commission Nationale des Biens Culturels et Naturel qui a proposé pour la première fois l'inscription de plus de 200 éléments de CPNU sur la Liste nationale.

- B.2.** Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).

Ne pas dépasser 250 mots

La coopération avec les organismes s'apprécie au niveau national et local. Au plan national, les principaux partenaires institutionnels de ASAMA sont la Direction Générale du patrimoine culturel (DGPC) et le Musée national. Les actions avec la DGPC sont la mise en œuvre d'inventaires participatifs et du système des trésors humains vivants. Avec le Musée national, ASAMA organise des expositions, et des festivals pour la promotion et la transmission du PCI lié aux masques. Au niveau local, ASAMA fait de l'administration centrale, un acteur pour la sauvegarde du PCI en général à travers son soutien à l'organisation de journées des communautés. Chacune de ses actions, principalement le FESTIMA ; ASAMA les implique fortement dans sa mise en œuvre. A titre d'exemple, les directions régionale et provinciale en charge de la culture s'occupent de l'accueil et de la planification des prestations des masques. Ces directions s'occupent par ailleurs, de l'élaboration des données statistiques sur le FESTIMA. Elles accompagnent par ailleurs la mise à jour du registre d'inventaire.

Dans le cadre de la résilience écologique, ASAMA travaille avec les services en charge de l'environnement et du changement climatique pour le renforcement des capacités des sociétés à masque.

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

Depuis 2013, l'Etat-partie du Burkina Faso n'a plus élaboré de rapport du fait de la réforme du processus de soumission des rapports. La contribution de ASAMA a été décrite dans son rapport de 2017.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Pour le présent cycle, la participation de ASAMA a été l'élaboration du projet **Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso**. ASAMA a ainsi participé à l'identification des actions et la définition des stratégies de mise en œuvre desdites actions.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Dans le cadre de la promotion des expressions du masque, ASAMA organise à Dédougou, un festival dénommé, Festival International des Masques et des Arts (FESTIMA). Il a lieu tous les deux ans, pendant la dernière semaine du mois de février des années paires. Le choix de cette période a été fixé de concert avec les sociétés de masques, certains masques ne paraissant pas à certaines périodes de l'année. ASAMA fait découvrir pendant le FESTIMA, la richesse et la diversité des masques aux festivaliers. Elle y amène, sensibilise et met en réseau les praticiens. Chaque édition draine à Dédougou, plus d'une quarantaine de sociétés de masques du Burkina Faso et de la sous-région Ouest Afrique. La multiplicité des sociétés de masques allant de paire avec une diversité de codes, ASAMA et les communautés définissent des normes consensuelles pour la durée du festival. A titre d'exemple, les masques feuilles et les masques de fibre ne se croiseront jamais sur les aires de prestation, de nombreuses sociétés de masques interdisant cela.

A chaque édition du FESTIMA, ASAMA met à jour les informations de la base de données sur les masques qu'elle a constituée de 2010 à 2012. A ce jour, l'association dispose d'une base de données de plus de 300 sociétés du Burkina Faso et l'Afrique de l'Ouest.

Consciente que la sécurisation des masques passe par la sécurisation des greniers, depuis 1998, l'ASAMA mène aussi des actions pour la diffusion d'un paquet technologique en matière d'agriculture durable en vue du renforcement des capacités des villages à sociétés de masques au Burkina Faso. ASAMA les accompagne aussi dans le domaine de la sauvegarde de l'environnement.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Dans l'optique d'une vulgarisation des savoirs liés au masques, ASAMA organise régulièrement des conférences et panels axés sur le thème du FESTIMA et/ou traitant d'une problématique de la sauvegarde du masque. De 2018 à 2020, 6 fora animés par des chercheurs, des administrateurs, des praticiens ont été organisés. Chaque acteur intervient toujours dans le strict respect des normes des sociétés de masque, et cela malgré leur forte diversité.

Les publics cibles sont les communautés locales et internationales, les élèves et étudiants, les administrateurs culturels, les ONG et les chercheurs.

A chaque édition du FESTIMA, ASAMA réalise des films DVD pour promouvoir les expressions des masques. De 2017 à 2020, 2 films d'au moins 1h sur les expressions de masques participants au FESTIMA ont été réalisés. L'association a également réalisé un documentaire sur son appui aux sociétés de masques en vue d'y assurer une sécurité alimentaire. Toujours fidèle à sa mission de production de supports iconographiques, elle filme régulièrement des sorties de masques (initiation, funérailles, etc.). Toutes ces actions sont réalisées dans la perspective d'une sensibilisation à l'importance du PCI des masques et à sa sauvegarde.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs ;*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

ASAMA mène diverses d'activités à l'endroit de plusieurs cibles :

-Depuis 2008, est associé à chaque édition du FESTIMA, un programme d'éveil destiné aux scolaires. Il s'agit de concours de dessin et de poésie et des visites guidées pour l'ensemble des établissements de Dédougou. Sous la supervision d'enseignants et de membres de ASAMA, l'action permet de faire participer des scolaires, à toutes les activités de promotion qui ont lieu

pendant le festival. Les éditions de 2018 et 2020 n'ont pas dérogé à la règle.

- les expositions et séances de projections itinérantes qui visent essentiellement le milieu citadin et principalement le monde scolaire. L'action permet de faire découvrir et/ou redécouvrir le masque, ces fonctions et son rôle dans nos sociétés africaines. Les expositions de 2018 à 2020 n'ont ciblé que le public de la capitale (Ouagadougou) ;

- Dans le cadre de l'accompagnement des sociétés de masque en technique de sécurité alimentaire, ASAMA forme des membres des sociétés en technique de gestion durable des ressources environnementales. L'association organise ainsi des séances de formation en technique de production de semences forestières, de lutte contre l'érosion hydrique, etc.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. *le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- b. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- c. *le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

Comme déjà mentionné dans le rapport précédent, le FESTIMA est le cadre idéal de réseautage des acteurs de la sauvegarde du masque puisqu'il rassemble à Dédougou des communautés de masques (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Nigeria, Sénégal, Suisse et Togo) ; créant ainsi un vaste réseau entre praticiens du masque, autorités administratives et autres acteurs.

En juillet 2019, le Secrétaire Exécutif de ASAMA a participé à un atelier de formation des facilitateurs, organisé par le Centre de catégorie 2 (CRESPIA) et le secrétariat du Patrimoine vivant. ASAMA a également participé en décembre 2019 à une rencontre internationale organisée par ICHCAP (Corée). En rapportant le 2020 Jeonju International Awards for Promoting Intangible Cultural Heritage, ASAMA s'est inscrite dans le réseau des ONG partenaires de ICHCAP.

En mars 2019, ASAMA a animé une communication sur le masque africain avec l'ONG accréditée EAC Towara. Dans l'optique d'améliorer la représentativité de l'Afrique dans le système d'accréditation, elle a accompagné deux ONG (une au Burkina Faso et une au Togo). Ces deux ONG ont été accréditées en Août 2020.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

ASAMA a participé à l'ensemble des sessions du comité intergouvernemental tenues de 2017 à 2020. De 2017 à 2018, elle a en tant que membre du Steering Committee, participé à la coordination des activités des ONG accréditées et à la préparation de la déclaration des ONG. En 2019, ASAMA a codirigé les cadres de réflexion des ONG sur leur contribution à la sauvegarde du PCI. Toujours en 2019, elle a fait une présentation sur le dynamisme du patrimoine en contexte urbain.

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

2019-2022

D.3 *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

ASAMA participe en tant que membre de l'organe d'évaluation, à l'examen des propositions d'inscription d'éléments sur les Listes de la Convention. ASAMA évalue avec ses paires, les demandes d'assistance de plus de 100.000 USD. Le représentant de ASAMA a été Vice-Président de l'organe d'évaluation pour le cycle de 2020.

ASAMA peut toujours fournir ses services. Du reste, son mandat court jusqu'en 2022.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

E.1. *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

ASAMA compte en son sein plusieurs profils dont des enseignants-chercheurs, des enseignants, des gestionnaires de patrimoine culturel, des juristes, des économistes, des historiens, des praticiens, etc. Les niveaux universitaires sont le doctorat, master II, Maîtrise, licence, etc.

L'association dispose ainsi des compétences avérées dans le maniement de la langue française. Un

membre est enseignant d'anglais et une dizaine de membres de ASAMA s'expriment couramment en anglais et en français.

E.2. *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

En travaillant sur le masque, ASAMA travaille dans chacun des cinq domaines du PCI :

- Les TEO : un mythe d'origine sous-tend chaque tradition de masque. Pendant l'inventaire précédent, ASAMA en a recensé plusieurs. L'association documente régulièrement les expressions orales profanes du masque.
- les ADS : chaque édition du FESTIMA met en scène des danses et chants du FESTIMA. De 2017 à 2020, ASAMA a coordonné une cinquantaine de prestations de masques.
- les PSREF : le masque, messenger entre le monde visible et invisible, a toujours fait l'objet de culte. On y entre que par initiation et à la mort d'un praticien, il apparaît pour accompagner l'âme du défunt d'où sa fonction funéraire, etc. ASAMA documente ces éléments du masque.
- les CPCNU : le masque est un élément détaché de la nature ; ce qui fait de lui un dispensateur de pluies, purificateur de la communauté, etc. ASAMA, dans ses actions de sensibilisations incite les communautés à sauvegarder l'ensemble de ces fonctions qui ne concourent qu'à l'épanouissement et au bien-être des communautés.
- Les SFAT : plusieurs savoir-faire artisanaux sont indispensables à la matérialisation du masque : sculpture, tissage, vannerie, etc.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

Depuis 2019, ASAMA dans son rôle de membre de l'organe d'évaluation, a évalué une centaine de dossiers soumis par les Etats-parties à la Convention. En 2020, ASAMA a évalué :

- 6 éléments sur la LSU ;
- 4 sur la LSU combinée à une demande d'assistance internationale ;
- 84 sur la Liste représentative ;
- 7 au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde ;
- et 2 assistances internationales (supérieure à 100 000 dollars des États-Unis).

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

La langue de travail de ASAMA est le français. L'ONG dispose d'une solide expérience dans l'élaboration de textes synthétiques ; en témoignent ces nombreux rapports d'activités ou de réunions. L'association compte parmi ses membres, de hauts cadres dont des enseignants d'universités, des directeurs, des chargés de missions, des inspecteurs, des planificateurs, etc.) qui élaborent fréquemment ces types de documents. Au total, plus de 80 personnes membres de ASAMA sont aptes à faire des textes synthétiques en français, mais moins d'une dizaine en anglais.

Chaque édition du FESTIMA est planifiée dans un projet et assortie d'un rapport d'exécution. Depuis 1998,

ASAMA élabore également des rapports semestriels de la mise en œuvre de son programme sécurité alimentaire.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Comme mentionné dans le rapport de 2017, ASAMA travaille à une démultiplication du FESTIMA en Afrique afin de donner plus d'entrain à la pratique de l'élément et de mieux la promouvoir. Le FERIDAMA, organisé par l'ONG accréditée EAC Towara, au Bénin, initié en 2010 et qui continue de nos jours en est une expression.

Au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo, ASAMA travaille actuellement à renforcer les capacités de certaines ONG en vue de leur accréditation. Comme sus mentionné, elle a déjà accompagné deux ONG (NGO-90450 et NGO-90454) pour l'obtention leur accréditation.

Veille : la sensibilisation via des expositions itinérantes a été expérimentée en France, au Mali et au Bénin. Le succès de ces activités permet de confirmer que l'action est exportable, et même au-delà de l'Afrique.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

Aucun

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : KI Léonce

Titre : Secrétaire Exécutif ASAMA

Date : 12 février 2021

Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. J. J.', is written over a faint, light blue rectangular stamp or watermark.